



AUX CÔTÉS DES COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES

Le 21 avril dernier, j'ai saisi la Ministre de la transition écologique, s'agissant des inquiétudes des commerçants non sédentaires intervenant en plein air, suite aux mesures adoptées dans le décret n°2022-452 du 30 mars 2022. En effet, ce décret prévoit l'interdiction de l'utilisation sur le domaine public en extérieur des systèmes de chauffage ou de climatisation pour tous les occupants du domaine public à compter du 31 mars 2022.

- **Une mesure inconcevable** pour de nombreux commerçants non sédentaires exerçant leur activité sur les marchés extérieurs. Ces derniers, particulièrement concernés dans notre département haut-savoyard, ont un besoin vital de pouvoir se chauffer pour supporter les températures négatives plusieurs mois dans l'année et pour éviter que leurs marchandises ne gèlent.

- **Une mesure qui affecte cette activité commerciale et économique, essentielle pour préserver la vitalité de nos territoires ruraux et de montagne.**

- **Une mesure qui met à mal le lien social entretenu par ces commerçants non sédentaires dans nos villes et villages et de valorisation des produits locaux et des circuits courts.**

Aussi, j'ai demandé au gouvernement de prendre rapidement les mesures utiles pour remédier à ce problème.

Retrouvez l'intégralité de cette question écrite [au lien suivant](#).

SATISFAITE DU MORATOIRE APPLIQUÉ AU « DISTANCIER » DES INFIRMIERS HAUT-SAVOYARDS

Les infirmiers de notre département avaient entamé un mouvement de grève suite à la mesure unilatérale prise par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Haute-Savoie, de supprimer, à compter du 1er avril 2022, leur protocole de facturation des indemnités kilométriques (distancier), j'étais alors intervenue avec mes collègues parlementaires, Cyril Pellevat, Virginie Duby-Muller et Christelle Petex-Levet, auprès d'Olivier Véran, Ministre de la Santé, et de Madame Sandrine CABOT, Directrice de la CPAM de Haute-Savoie, pour remédier rapidement à cette situation délicate.

Cette abrogation aurait en effet gravement pu remettre en cause l'accès aux soins et le maintien à domicile de nombreux patients qui risquaient de ne plus bénéficier de soins à domicile au motif qu'ils

ELECTION PRÉSIDENTIELLE

Je prends acte de la victoire d'Emmanuel Macron le 24 avril dernier, au terme d'une campagne électorale très singulière. Avec un taux d'abstention au plus haut depuis 50 ans pour une élection présidentielle et un score historique du Rassemblement National, ce deuxième tour illustre combien, dans ce duel répété, les Français n'ont ni adhéré à un président reconduit par défaut (par seulement 1 français sur 3) ni à une candidate du RN qui ne convainc pas.

Alors que notre pays n'a jamais été autant fracturé, endetté, confronté à de multiples enjeux, dans un contexte géopolitique et économique très mouvementé, les élections législatives à venir devront être l'occasion de rétablir les équilibres politiques et assurer une meilleure représentativité des sensibilités des français. La démocratie ne réside pas dans la

concentration des pouvoirs dans les mains d'un seul mais exige au contraire des contre-pouvoirs effectifs et indépendants.



résident en zone rurale ou de montagne, éloignés des cabinets d'infirmiers. Cette indemnité forfaitaire de déplacement est bloquée à 2€50 depuis 2012 et le barème kilométrique à 50 ou 35 centimes depuis 2009 et n'ont encore jamais été réajustés. Aussi, **nous saluons la décision de la directrice de la CPAM de la Haute-Savoie d'avoir proposé un moratoire pour réouvrir les négociations sur ce sujet sensible et espérons qu'un accord satisfaisant pour ces acteurs essentiels de notre système de santé soit trouvé rapidement.** Retrouvez l'intégralité de ce [communiqué de presse au lien suivant](#).

#SÉNATRICE SUR LE TERRAIN, À VOTRE ÉCOUTE!

EN BREF!

- Assemblée Générale des communes forestières dont je suis trésorière.



- Cérémonie de commémoration de la tragédie du 01.04.1944 au Giffre à Marignier.



- Echanges avec les enfants du conseil municipal jeune et les membres du conseil municipal de Saint-Laurent. Félicitations pour leur engagement actif dans la citoyenneté et la vie de leur village et bravo à Boris Avouac ainsi qu'à toute son équipe.



- Solidaire du Maire de Scientrier!

J'exprime ma totale solidarité à Daniel Barbier, Maire de Scientrier et à l'ensemble de son équipe municipale, qui ont démissionné afin de protester contre la décision des services de l'Etat d'installer pour la deuxième fois, l'aire de grand passage des gens du voyage, en dépit de l'opposition de cette équipe municipale. Cette décision difficile prise par Daniel Barbier, est la preuve de l'exaspération des élus locaux face aux difficultés de la gestion des gens du voyage.

Exaspération aussi des parlementaires dont je fais partie, qui ont tenté d'agir sur cette problématique au travers de différents textes législatifs ces dernières années. Sur ce sujet comme bien d'autres, nous nous heurtons malheureusement à une sous estimation et une méconnaissance des difficultés vécues par les acteurs locaux.

ADAPTATION DES RÈGLES NATIONALES DE PUBLICITÉ AU CONTEXTE ARCHITECTURAL DES COMMUNES DE MONTAGNE

Début avril, j'ai à nouveau sensibilisé le gouvernement, à la problématique de l'adaptation des règles nationales de publicité au contexte architectural des communes montagnardes.

En effet, certaines communes de notre département ont élaboré leur règlement local de publicité fin 2020, à cette date, la police de l'affichage est devenue la compétence du maire. Dès lors, il a été procédé sur lesdites communes à un état des lieux des publicités, enseignes et pré-enseignes non conformes qui a fait apparaître de nombreuses difficultés quant à l'application des règles du règlement national de publicité du fait des spécificités propres à l'architecture de l'habitat en montagne où la façade commerciale « utile » pour la pose des enseignes est très réduite.

Pour ces communes, Il semblerait que le positionnement des enseignes en pignon au-dessus de la limite de l'égout du toit, et en dessous du faitage tout en restant dans l'emprise de la façade, leur paraîtrait acceptable et propice à une bonne communication d'un point de vue paysager et architectural.

Aussi, j'ai demandé au gouvernement d'étudier la possibilité de modifier l'article R.581-60 du Code de l'environnement de façon à autoriser une exception ou une dérogation, pour les collectivités de montagne en tolérant la pose d'enseignes parallèles à la façade au-dessus de la limite de l'égout du toit, sans que celle-ci dépasse son faitage.

A LA RÉGION

- SOIRÉE DE GALA DE LA 5ÈME ÉDITION DU TROPHÉE ROBOTFLY CLARET ORGANISÉE AVEC LE GROUPE DIDIER CLARET ET LE CAMPUS DES MÉTIERS. UN CONCOURS RÉUNISSANT PLUS DE 100 ÉTUDIANTS VENUS DE BELGIQUE, DU CANADA ET DE TOUTE LA FRANCE QUI S'AFFRONTENT DANS LE CADRE D'UNE ÉPREUVE FINALE DE PROGRAMMATION D'UNE CELLULE ROBOTISÉE APRÈS PLUSIEURS PHASES QUALIFICATIVES !



- TEMPS D'ÉCHANGES, LE 19 AVRIL, SUR LES GRANDS AXES DE LA FEUILLE DE ROUTE MOBILITÉ 2035 DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ANIMÉE PAR MON COLLÈGUE FRÉDÉRIC AGUILERA, VICE PRÉSIDENT EN CHARGE DES TRANSPORTS EN PRÉSENCE DE NOMBREUX ÉLUS.



- PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS D'AIDES RÉGIONAUX AUX MAIRES DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION DU GRAND ANNECY PAR PHILIPPE MEUNIER, VICE PRÉSIDENT DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.



- INAUGURATION DE LA MAISON DE SANTÉ DE MORILLON POUR LAQUELLE LA RÉGION A PARTICIPÉ À HAUTEUR DE 200 000 EUROS.

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2016, LA RÉGION A SOUTENU 239 PROJETS DE MAISONS, CENTRES OU PÔLES DE SANTÉ, POUR UN MONTANT TOTAL DE SUBVENTION DE PRÈS DE 38,7 M€. LE 18 MARS 2022, LA RÉGION A ADOPTÉ UN « PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ – PROTECTION ET PROXIMITÉ DANS TOUS LES TERRITOIRES » POUR LA RECONQUÊTE DES DÉSERTS MÉDICAUX.



- REMISE DU MINIBUS DE LA RÉGION AU FC FORON FOOT DE LA ROCHE SUR FORON. LE 29ÈME MINIBUS LIVRÉ DANS LE DÉPARTEMENT ET 15 AUTRES À VENIR! UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL POUR NOS ASSOCIATIONS !



Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron
Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - www.sylvianoel.fr - www.senat.fr